

Affaires courantes

ment une déclaration annuelle disant qu'elles prendront l'ensemble de leurs ventes duquel elles soustrairont leurs achats.

Si on veut que ce système soit plus simple, et cela s'appelle une taxe sur les opérations commerciales, il est évident que tout doit être taxé. Et c'est l'hypothèse qui sous-tend ce modèle-là. Si tout n'est pas taxé, c'est un système. J'aimerais qu'il me le dise. Est-ce que la recommandation pour les petites entreprises ferait en sorte que la comptabilité actuelle de ces entreprises-là serait suffisante pour permettre de faire les déclarations que le rapport du Comité libéral suggère ou s'il devrait encore une fois y avoir une comptabilité différente qui tiendrait compte des achats taxés, des achats non taxés, des ventes taxées, des ventes détaxées? J'aimerais qu'il me réponde là-dessus. S'il y a encore des exceptions, ce système-là ne s'appliquera pas. Donc, son hypothèse de dire que le rapport ne se prononce pas sur la taxe à l'alimentation, c'est un manque de courage. Les hypothèses derrière le modèle de simplification de la taxe sur les opérations commerciales le disent très bien.

Mon deuxième volet est qu'il a fait référence au fait que les personnes à faible et moyen revenu seraient compensées, peu importe le nouveau système. Comment peut-il expliquer qu'une famille avec deux enfants, deux très jeunes enfants, qui pour toutes sortes de raisons, un des deux enfants peut être malade, peut avoir besoin de médicaments, une famille avec deux enfants de 12 et 14 ans, de 14 ans et 7 ans, elles auront le même crédit parce que c'est une famille avec deux enfants? Peut-il me garantir que c'est le même *pattern* de consommation qu'elles ont? Peut-il être sûr que c'est le même montant en taxation qui est dépensé par ces deux familles-là? Comment peut-il dire que ce système de crédit est efficace? Ce sont les deux questions que je pose au secrétaire parlementaire.

[Traduction]

M. Walker: Je remercie le député de sa question, monsieur le Président. Je me contenterai de dire que cette série de questions hypothétiques n'est rien d'autre que cela. On a pris grand soin de ne pas présenter de situations hypothétiques dans le rapport. Ma propre expérience m'a appris que, dans le domaine des taxes, lorsqu'on commence à spéculer sur des situations hypothétiques, on ne peut s'attendre à rien d'autre qu'une suite de difficultés.

La majorité des membres du comité ont fait état de leurs positions respectives et j'ai réitéré celle du gouvernement, soit qu'il n'imposera aucune nouvelle taxe qui alourdirait le fardeau des familles à faible revenu. Je l'affirme catégoriquement, l'intention de ce gouvernement est, et demeurera, de rétablir l'équité du système fiscal pour les personnes et les familles à faible revenu et aucune mesure ne sera prise qui pourrait être contraire à cet engagement de quelque façon que ce soit.

• (1555)

Quant à faciliter la tâche des petites entreprises devant déclarer cette taxe, je crois que le rapport du comité renferme une analyse très complète des options et que, selon ce document, on verra définitivement à ce que la nouvelle taxe soit plus facile à

gérer pour les petites entreprises. Celles-ci, par le truchement de leurs représentants, se sont montrées vraiment déterminées à collaborer avec nous afin de simplifier la gestion de la taxe; en fait, elles sont très satisfaites des recommandations. Nous comptons sur leurs suggestions et leur aide pour leur faciliter la tâche.

M. John Solomon (Regina—Lumsden): Monsieur le Président, tout le monde au Canada sait bien que la TPS n'était qu'un moyen de transférer le fardeau fiscal des sociétés aux Canadiens ordinaires. En tant que néo-démocrates, nous sommes contre ce genre de transfert d'un secteur à un autre.

Je veux demander au député si le comité a examiné d'autres possibilités, à part celle de simplement renommer la TPS. Par exemple, il reste au Canada un certain nombre de fiducies familiales qui ne sont pas imposées. Je pense qu'elles représentent en tout quelque 70 milliards de dollars. C'est un moyen de ne pas payer d'impôt qui est offert aux familles très riches de notre pays. C'est une exonération d'impôt que l'ancien gouvernement libéral avait offerte à ces gens pour une période de 20 ans. Le gouvernement conservateur l'a maintenue pendant encore 20 ans, et le gouvernement actuel n'a rien fait pour changer cela.

Je me demandais si le comité a fait un examen particulier de cette question. Peut-être aussi a-t-il étudié certains des transferts à l'étranger de bénéfices de sociétés établies au Canada. Je prends l'exemple de la Compagnie pétrolière impériale. L'an dernier, cette société a déclaré des dividendes de 580 millions de dollars. On sait que la société américaine Exxon Corporation possède 70 p. 100 de ses actions. C'est pourquoi 405 millions de dollars sont partis aux États-Unis, par un astucieux tour de passe-passe qui permet d'échapper à l'impôt.

Nous avons ainsi perdu une partie de ce qui, à notre avis, revenait de droit au Canada et aurait dû être injecté dans notre économie ou être versé à l'impôt. Je veux donc savoir si le gouvernement étudie cette question, ou s'il se penche sur le cas des quelque 63 000 sociétés rentables du Canada qui n'ont pas payé deux sous d'impôt sur les bénéfices substantiels qu'elles ont réalisés.

Je me demande si le comité a envisagé d'exploiter certaines de ces très importantes sources de recettes fiscales, plutôt que de s'en prendre une fois de plus aux gens à faible revenu ou à revenu moyen et à d'autres qui, avec leur famille, connaissent dans le moment des conditions très difficiles sur le plan financier et ont de la difficulté à joindre les deux bouts, au Canada.

M. Walker: Monsieur le Président, je félicite le député d'avoir résumé autant de fausses perceptions en une très courte question.

Pour commencer, comme il le sait, nous avons tenu 40 séances. Je rappelle que la structure des comités est telle que n'importe quel député peut participer aux délibérations. Beaucoup de ces questions ont été soulevées. Je suis convaincu que lorsque le député aura eu l'occasion de lire le compte rendu des délibérations, pendant les vacances d'été, il saura que les députés des trois autres partis ont posé d'excellentes questions aux person-